Fédération Nationale des Chasseurs

Issy-les-Moulineaux, le 18 janvier 2018

A l'attention des Présidents de Fédérations Départementales des Chasseurs

Monsieur le Président, Cher Collègue,

2018 sera donc la première année où nous ne chasserons pas les oies en février. Certes les années précédentes ne ressemblaient plus à grand-chose entre tolérance et référé suspension du Conseil d'Etat, au bout de quelques jours, mais nous avions au moins toujours l'espoir de concrétiser enfin cette période dérogatoire.

2017 avait été un peu court dans la préparation de notre dossier, mais comme je vous l'avais promis, j'ai mis toute mon énergie pour que 2018 voit enfin notre juste demande aboutir. La FNC, ISNEA et l'OMPO ont travaillé de concert dans la réalisation d'un dossier scientifique et juridique qui devait nous permettre de chasser, sous forme de dérogation de régulation, l'oie cendrée jusqu'au 28 février.

La dérogation de régulation qui avait fait l'objet d'une approche novatrice de la part de la FNC, sur le fond comme sur la forme, a été présentée le 20 décembre dernier au ministre.

Vous connaissez malheureusement la suite, et le blocage du ministre, alors que ses propres services et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ont reconnu que les prélèvements dérogatoires jusqu'au 28 février étaient parfaitement cohérents. La surabondance des oies cendrées provoque des dizaines de millions d'euros de dégâts, elle menace les aires de reproduction de nombreuses autres espèces, et pour finir elle représente un danger sanitaire important vis-à-vis de certaines maladies comme la grippe aviaire. Ce sont autant d'arguments qui amènent aujourd'hui l'Europe à tirer la sonnette d'alarme sur cette espèce. La Commission européenne demande déjà aux pays qui chassent l'espèce d'être plus actifs dans les prélèvements. Au bas mot, on parle de 50 000 prélèvements supplémentaires pour espérer enrayer une situation qui se dégrade régulièrement.

Devant autant de bon sens généralisé, on se demande même pourquoi nous devons sans cesse nous battre pour quelques semaines de chasse, alors qu'on devrait nous payer pour notre mission, comme le font les Pays-Bas avec l'oie ou la Pologne avec le sanglier.

Malheureusement, nous avons un ministre qui n'a pas pris, sur ce sujet, la hauteur nécessaire à l'exercice de sa fonction. Être militant écologiste est une chose, être ministre de l'Ecologie en est une autre. L'exemple du "deal" proposé aux chasseurs par le ministre en est la meilleure caricature. On ouvre chaque dossier avec hauteur et pragmatisme. C'est ce que nous avons proposé au ministre en préambule du sujet des oies, avec le résultat négatif que l'on connaît. Certains m'ont reproché de crier avant d'avoir mal à son arrivée : avec le recul, je n'ai sûrement pas crié assez fort.

Association agréée au titre de la protection de l'environnement
13, rue du Général Leclerc - 92136 Issy les Moulineaux Cedex
Tél. 01 41 09 65 10 - Fax 01 41 09 65 20 - contact@chasseurdefrance.com
Association loi 1901 - Siret 439 220 153 000 27 - APE 9499Z
N° TVA Intracommunautaire FR 55 439 220 153 000 27